

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 21 juillet 2021

Date de convocation : 16 juillet 2021

Étaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BETARD Philippe, BOSSIS Sophie, TARDY Jean-Louis.

Était absent excusé : BERTINEAU Marion pouvoir à ROBERT Bruno, DURIEUX Bernadette pouvoir à ROBERT Bruno

Étaient absents : GRIFFON Christophe PALISSIER Boris

A été élue secrétaire de séance : PLAIZE Maryline

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2021.
- Convention pour dératisation.
- Achat d'une tondeuse.
- Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique.
- Demande de subvention amendes de police achat de panneaux.
- Compte-rendu d'exécution des délégations.
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2021 à l'unanimité.

OBJET : Convention pour dératisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une prolifération de rats lui a été signalée sur la commune.

Monsieur GERBAUD a contacté les habitants concernés ces derniers ont donné leurs accords pour que le traitement soit fait.

La société SUBLIMM qui est déjà intervenue sur la commune a fourni un devis qui s'élève à 1 176 €.

Devant l'urgence de la situation, le Maire informe que l'opération de dératisation a commencé.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir traiter ce dossier dans le cadre de son action en matière sociale. Après avoir apporté à l'ensemble des membres du conseil Municipal, les éléments sur la situation financière très modeste des habitants, le Maire propose une prise en charge de la dépense par la commune à hauteur d'un tiers de la somme.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de considérer que cette situation entre bien dans le périmètre de l'action sociale de la municipalité,
- de prendre en charge, sur le budget de la commune, un tiers de la dépense soit 392 €
- d'autoriser le Maire à signer une convention avec les habitants pour définir les modalités de remboursement des 2/3 de la somme engagée par la commune pour cette opération cela représentera une dépense de 392 € pour chaque famille.

OBJET : Achat d'une tondeuse.

Le Maire informe que la tondeuse est tombée en panne à cause de sa vétusté.

Il propose l'achat d'un nouveau matériel et donne le montant du devis fourni par MJ Mécanique loisirs qui s'élève à 1757.50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de commander une tondeuse à MJ mécanique loisirs pour un montant de 1 757.50 € HT.

OBJET : Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 8 mars 2017 créant l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à une durée hebdomadaire de 17.5/35ème

Vu l'avis du Comité technique rendu le 1^{er} avril 2021.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet 20 heures hebdomadaires afin d'exercer au mieux ses fonctions de maître d'apprentissage.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1er : la suppression, à compter du 1^{er} août, d'un emploi permanent à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

OBJET : Demande de subvention amendes de police achat de panneaux
--

Le Maire rappelle des panneaux de signalisation routière ont été commandés auprès du syndicat de la voirie pour un montant total de 2 140.34 €.

Il explique que cette dépense est éligible à la subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la subvention amendes de police pour l'acquisition de panneaux de signalisation routière pour un montant de 2 140.34€ TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande.

<p>OBJET : Convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie</p>

Le Maire informe que les poteaux incendie doivent être contrôlés chaque année. Il indique que la SAUR lui a fait parvenir une convention pour réaliser cette opération. Le montant demandé s'élève à 65 € HT par an et par poteau contrôlé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'autoriser le Maire à signer une convention avec la SAUR pour le contrôle annuel des poteaux incendie sur la commune.

<p>OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations</p>
--

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prise depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Bornage du terrain au lieu-dit les Tonnelles : le Maire informe que des nouvelles bornes ont été posées car les anciennes étaient introuvables le document d'arpentage sera transmis aux hypothèques. La signature de la vente des conjoints PLAIZE à la commune devrait intervenir très rapidement.
- Le véhicule communal (EXPRESS essence) a été commandé auprès du garage BONNET pour un montant de 14 694 € HT Monsieur GERBAUD informe qu'il a obtenu la gratuité de la carte grise et le plein de carburant du véhicule. La livraison est prévue pour début août.
- La pose de l'éclairage public est finalisée Chez Gruelle et le Maine (3 luminaires), L'entre Deux (2 luminaires), à Pas Richard le SDEER a commandé le mât. L'éclairage sera mis en service après le passage du Consuel soit en septembre 2021.

Questions diverses

⇒ Monsieur le Maire rend compte de l'avancée des travaux de réfection de la salle des fêtes le parquet sera commencé en début de la semaine 30.

La commission de sécurité aura lieu le 10 août 2021.

Monsieur le Maire informe que l'inauguration est prévue le samedi 4 septembre à 11 heures en présence de Sylvie MARCILLY Présidente du Conseil Départemental.

Les invitations seront distribuées aux habitants vers le 15 août .

La méthode champenoise a été réservée à la SCEA les Groies (Raymond BOSSIS).

Maryline PLAIZE est chargée de prévoir de quoi se restaurer à cette occasion elle envisage de faire appel à Monsieur MANVIEU habitant de la commune.

⇒ Le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 11 août 2021 il s'agira de choisir le bureau d'étude qui prendra en charge la révision allégée du PLU car la date butoir de réception des offres a été fixée au 30 juillet 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.